

*Assemblée Publique à St. Aimé.*

A une assemblée publique des habitants de la paroisse de St. Aimé, Comté de Richelieu, tenue Dimanche le 6 Avril 1862, convoquée et présidée par P. Gélinas, Ecr., Maire de cette paroisse, et M. Jean-Bte. Bernardin agissant comme Secrétaire.

Le but de cette assemblée ayant été expliqué, il a été unanimement résolu :

1o. Que dans l'opinion de cette assemblée, la rareté de l'argent et la difficulté extrême de pouvoir s'en procurer, surtout pour le cultivateur, est une cause de malaise et de gêne pour ce dernier, et un obstacle considérable au développement et au progrès de l'Agriculture en ce pays.

2o. Que pour remédier à cet état de chose, cette assemblée croit que l'établissement d'une Banque Agricole ayant pour base le Crédit Foncier, serait un moyen sûr et efficace qui, sans exposer les autres institutions monétaires de ce pays plus particulièrement ouvertes au commerce, fournirait au cultivateur le moyen de sortir de l'état de gêne où il se trouve par suite de la rareté des capitaux, et donnerait de l'extension au progrès agricole.

3o. Que cette assemblée voit avec plaisir le mouvement qui s'opère dans un grand nombre de paroisse de cette Province, en union avec le Comité Central à St. Hyacinthe, tendantes toutes à demander l'établissement d'une telle Banque.

4o. Que le Comité Central de St. Hyacinthe mérite les remerciements et la reconnaissance de cette assemblée pour le travail généreux qu'il s'est imposé pour propager l'excellente idée d'une pareille institution, et pour parvenir à identifier l'opinion publique sur ce sujet important.

5o. Que pour se conformer aux suggestions contenus en la circulaire du dit Comité et pour parvenir à une organisation efficace, cette assemblée a nommé pour composer le Comité Permanent de cette paroisse, savoir : Gaspard Aimé Massue, Ecr., Pierre Gélinas, Ecr., François Dubois, Ecr., M. Jean-Bte. Bernardin, M. Jean-Bte. Houle, M. Jean-Bte. Laferté, M. Joseph Deguise, M. Frs. St. Amand, M. Isidore Boisteau et M. Charles Beaudreau, père.

6o. Que le dit Comité soit autorisé à choisir parmi ses Membres, les Délégués qui devront assister et prendre part à l'assemblée du Comté de Richelieu, qui devra nommer un ou plusieurs Délégués pour prendre part aux délibérations et discussions du Comité Central de St. Hyacinthe.

7o. Que les procédés de cette assemblée soient publiés sur le *Courrier de St. Hyacinthe* et sur la *Gazette de Sorel*, comme organe du district de Richelieu, laquelle est priée de vouloir bien reproduire ces résolutions.

(Signé.)

P. GÉLINAS, *Président*,

(Vraie copie.)

J.-BTE. BERNARDIN, *Secrétaire*.

STE. SCHOLASTIQUE, 9 Avril 1862.

G. BOUCHERVILLE, Ecr.,

S. C. C. C.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer, que l'assemblée des Délégués du Comté des Deux-Montagnes, a eu lieu, ce jour, à midi. Dix Délégués étaient présents. Sur motion de M. Routhier, maire de St. Placide, secondé par M. Joseph Dumoulin, de St. Augustin, Louis Paquette, Ecr., N. P., de St. Augustin, et le Dr. J. A. Duchesneau, de Ste. Scholastique, ont été unanimement nommés Délégués du Comté pour rencontrer à St. Hyacinthe, les Délégués des autres Comtés du Bas-Canada, à l'assemblée du 15 Avril courant.

Par ordre,

J. A. DUCHESNEAU, *Secrétaire*.